



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/275

Le 18 juin 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications
– **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**

A sa réunion tenue les 7 et 8 mai 2009, la Commission d'études 6 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 18 septembre 2009, si votre Administration approuve ou n'approuve pas la proposition susmentionnée.

Après la date limite indiquée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si la Question est approuvée, elle bénéficiera du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendra un texte officiel attribué à la Commission d'études 6 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: Un projet de nouvelle Question UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

Annexe

(Source: Document 6/138)

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [CCDFMB/6]*, **

Format de données pour le noyau commun dans le cas de la radiodiffusion multimédia

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que tous les services de radiodiffusion numérique, ainsi que d'autres systèmes de transmission numérique dans les deux sens, devront avoir une interface logicielle par exemple, des interfaces de programmation d'application (API) et que cela offrira des avantages considérables au plan des similarités et de l'interopérabilité;
- b) que l'UIT-R et l'UIT-T ont étudié les voies de retour pour les services interactifs;
- c) que des applications multimédias associant images, son, images fixes, textes, éléments graphiques, etc., ont été mises au point dans les domaines de la communication et de l'informatique;
- d) qu'il serait souhaitable d'harmoniser les formats d'application pour les contenus et environnements entre radiodiffusion et diffusion sur le web, à l'échelle internationale,

notant

- a) la généralisation de la radiodiffusion numérique pour les services multimédias;
- b) l'utilisation, dans beaucoup de pays, de services de données multiples,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1** Quelle(s) structure(s) de données est (sont) la (les) mieux adaptée(s) pour acheminer des informations multimédias à destination de récepteurs de radiodiffusion numérique?
- 2** Quelles API devraient être spécifiées pour les applications multimédias sur des plates-formes de radiodiffusion et de diffusion sur le web?
- 3** Quelles dispositions devraient être prises pour étendre le noyau commun des API aux nouvelles plates-formes multimédias existantes et à venir?

* Remplace la Question UIT-R 13/6.

** La suppression de la Question UIT-R 13/6 est soumise à l'approbation du projet de nouvelle Question UIT-R [CCDFMB/6].

4 Quel noyau commun pour les API devraient utiliser les radiodiffuseurs et les fournisseurs de contenu pour la production et l'échange de contenu multimédia?

décide en outre

1 que les résultats des études ci-dessus devraient être inclus dans un ou plusieurs Rapports et/ou Recommandations;

2 que les études indiquées ci-dessus devraient être terminées d'ici à 2012.

Catégorie: S2
